

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

N° 2019.202

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, adjointe, Jean-Noël CHALVIN, adjoint BALME Michel, BISI Jean-Luc, CHARREL Romain, CHOPARD Laurence, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FAURE Estelle, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, GUIGNARD Thierry, LESCURE Hervé, MARTIN Jocelyne, conseillers municipaux.

Absents : Maurice ARLOT, Delphine BOURGEAT, Nicolas CASSEGRAIN, Fabien POIROT, Sylvie ROY

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN, Florence BEL donne pouvoir à Thierry GUIGNARD, Emmanuel DURDAN donne pouvoir à Jean-Luc BISI, Magali LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME, Françoise MOREAU donne pouvoir à Agnès ARGENTIER

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mme Jocelyne MARTIN et M. Thierry GUIGNARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.1 – Budgets primitifs (principaux et annexes)

OBJET : Budget Primitif 2020 du Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;

VU le projet de budget primitif de la commune Les Deux Alpes ;

VU la note de présentation du Budget primitif 2020 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	21 044 100 €	21 044 100 €
INVESTISSEMENT	10 266 000 €	10 266 000 €
BUDGET TOTAL	31 310 100 €	31 310 100 €

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et deux abstentions, celles de Laurence CHOPARD et Catherine GONON, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2020 tel que présenté en séance et joint en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 est voté le 19 décembre 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	21 044 100 €	21 044 100 €
INVESTISSEMENT	10 266 000 €	10 266 000 €
BUDGET TOTAL	31 310 100 €	31 310 100 €

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de la collectivité.

II. LE BUDGET PRINCIPAL

II-1. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les recettes de la section de Fonctionnement:

OBJET	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Produits des services	1 730 000,00	1 711 770,00	-1%
Impôts et taxes	14 600 000,00	14 954 700,00	2%
Dotations et participations	1 981 000,00	1 669 200,00	-16%
Produits de gestion courante	1 740 000,00	1 713 480,00	-2%
Fonds de soutien (Etat)	870 000,00	870 950,00	0%
Produits exceptionnels	2 000,00	4 000,00	100%
Atténuation de charges	100 000,00	120 000,00	20%
RECETTES TOTALES	21 023 000,00	21 044 100,00	0,1%

Le Budget Primitif 2020 évolue de 0,1% par rapport à celui de 2019.

c) La fiscalité

Les bases fiscales ont été actualisées de 0,9% selon les directives du Projet de Loi de Finances pour 2020. Les taux des impôts locaux de 2020 sont identiques à ceux de 2019 :

- La Taxe d'habitation (TH) 18,11 %.
- Le Foncier bâti (FB) 27,26 %.
- Le Foncier non bâti (FNB) 49,01 %.
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 32,24 %.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de la taxe foncière aux communes (à compter de 2021), Il est important de préciser que la Commune des Deux Alpes percevra le même produit fiscal (TH et FB). La

commune sera surcompensée du fait d'un produit de supérieur au produit de TH sur les résidences principales.

d) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Budget 2020 évoluent légèrement de +0,1% par rapport à celles de l'exercice 2019. La commune continue à poursuivre son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal.

Le tableau ci-après reprend les différents postes budgétaires :

OBJET	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Charges générales	5 916 200,00	6 527 860,00	10%
Charges de personnel	6 725 000,00	6 874 300,00	2%
FPIC	2 030 000,00	2 100 000,00	3%
Subventions et participations	1 654 800,00	1 457 700,00	-12%
Frais financiers	1 540 000,00	1 430 000,00	-7%
Charges exceptionnelles	70 000,00	2 600,00	-96%
Autofinancement prévisionnel	1 599 500,00	1 851 640,00	16%
Opérations d'ordre	1 487 500,00	800 000,00	-46%
DEPENSES TOTALES	21 023 000,00	21 044 100,00	0,1%

Les charges courantes générales enregistrent une augmentation de 10% qui résulte d'une part de la hausse des fluides (cf. le tableau ci-dessous) et d'autre part aux charges de déneigement : location des chargeuses, location des camions pour l'évacuation de la neige, etc...

	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
Eau et assainissement	96 700	130 000	34%
Énergie - Électricité	529 000	660 500	25%
GAZ	21 300	35 000	64%
Combustibles	62 500	86 900	39%
Carburants	102 000	155 500	52%
TOTAL	811 500	1 067 900	32%

II-2. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets

de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- **En dépenses :** Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes :** les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des bien meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

b) Les dépenses de la section d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 10,226 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, regroupant les acquisitions et les travaux est de 7,4 M€.

OBJET	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Rbsmt Capital de la dette	2 910 000,00	2 791 500,00	-4%
Etudes et logiciels	200 000,00	35 000,00	-83%
Subv. Equipement versées	250 000,00	100 000,00	-60%
Immobilisations corporelles	1 547 000,00	1 035 700,00	-33%
Travaux en cours	4 474 000,00	4 587 000,00	3%
Opérations d'équipement	1 250 000,00	1 681 000,00	34%
Opérations financières	0,00	1 800,00	NS
Rbsmt de subv. Et TA	5 000,00	34 000,00	NS
DEPENSES TOTALES	10 636 000,00	10 266 000,00	-3%

La Commune s'est engagée dans des projets pluriannuels importants, tels que la réalisation de la retenue collinaire du Lac de la Mura, indispensable pour l'avenir de la station ; la construction d'un parking à l'entrée de la station et le réaménagement de l'avenue centrale.

Ces projets représentent des montants élevés qui ne peuvent pas être supportés par le budget annuel. C'est pourquoi, la Commune met en place des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement (AP/CP)

La procédure des AP/CP permet à la commune de prévoir ses dépenses à régler au cours de l'exercice et ainsi améliorer les taux de réalisation des dépenses d'investissement. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements pluriannuels en assurant davantage de transparence et de lisibilité.

Ainsi, quatre Autorisations de Programme sont créées sur l'exercice 2020 :

- Le Lac de la Mura.
- Le Parking Entrée Station.
- L'aménagement de l'avenue de la Muzelle.
- Le parking Côte Brune.

c) Les principales opérations prévues dans l'année 2020 :

Le tableau ci-après reprend les principales opérations de l'exercice 2020.

OBJET	BP 2020	BUDGETS 2021 ET SUIVANTS
LES GROS PROJETS PLURIANNUELS	2 476 000	34 774 239
Lac de la MURA	1 551 000	10 383 184
Parking Entrée Station	100 000	9 676 530
Parking Cote Brune	30 000	7 934 525
Création parking à Venosc Village	20 000	340 000
Les Clarines (suite acquisitions)	400 000	490 000
Réaménagement Avenue de la Muzelle	325 000	5 250 000
Travaux du Presbytère	50 000	700 000
RESERVES FONCIERES	500 000	
Acquisitions foncières	500 000	
AMENAGEMENTS DIVERS ET TRAVAUX DE SECURITE	657 000	
Zac des Ougiers	115 000	
Cimetière de Venosc	302 000	
Défense Incendie (le Collet et les Travers)	240 000	
VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL	130 000	
Extension du Café Chazal Lento	100 000	
Chemin des Ardoisiers: la chapelle	30 000	
TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DE LA VOIRIE	1 365 000	
Hélistation	50 000	
City stade	200 000	
Travaux voirie 2020	550 000	
Marquage au sol	30 000	
Mobilier urbain	50 000	
Les Clarines (voirie)	300 000	
Création du parking le Ponteil	50 000	
Parking Chalet d'or	55 000	
Parcours santé station	20 000	
Etude aménagement secteur école Alpes	30 000	
Réfection de l'avaloir (sécurité)	30 000	

MAISON MEDICALE SUR LA STATION		750 000	
Acquisition des Locaux		500 000	
Aménagement de la Maison Médicale		250 000	
PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS		340 000	
Pare avalanches		30 000	
Plantations		10 000	
Chutes de blocs sur le hameau du Chambon		220 000	
Restauration Combe sous arrivée TS MDL		80 000	
TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS		290 000	
Réaménagement de la Halte-Garderie		30 000	
Chalet du Lauvitel		70 000	
Refuge de la Muzelle		30 000	
Accessibilité salle du Diamant		35 000	
Réaménagement Mairie		30 000	
Remplacements volets gîte Bons		15 000	
Maison des 2 Alpes		80 000	
TRAVAUX DIVERS ET ACQUISITIONS		638 000	
Toilettes publiques		35 000	
Eclairage Public		40 000	
Acquisition de matériels et équipements divers: tractopelle, balayeuse, bennes, matériels pour les espaces verts, etc.		335 000	
Mobilier et matériel informatique		100 000	
Les Aires de jeux		128 000	
TOTAL		7 146 000	34 774 239

d) Le financement de l'Investissement de l'exercice 2020 :

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

OBJET	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Dotations, fonds divers	797 100,00	1 100 000,00	38%
Les subventions perçues	746 900,00	800 000,00	7%
Emprunt d'Equilibre	2 505 000,00	5 414 360,00	116%
Produits des cessions	3 500 000,00	300 000,00	-91%
Autofinancement prévisionnel	1 599 500,00	1 851 640,00	16%
Opérations d'ordre	1 487 500,00	800 000,00	-46%
RECETTES TOTALES	10 636 000,00	10 266 000,00	-3%

Les dotations et fonds divers regroupent le Fond de Commerce produit de la Taxe d'aménagement.

En sus des subventions à percevoir et de l'autofinancement, le financement est assuré par un emprunt d'équilibre de 5,4 millions d'euros.

Bien entendu, après le vote du Compte Administratif et la détermination du résultat de l'exercice 2019, l'emprunt d'équilibre sera réduit, voire annulé suite à l'affectation du résultat 2019.

III - LE BUDGET DE L'EAU

Avec les nouvelles constructions réalisées sur la station, il est indispensable de renforcer les réseaux d'eau potable. A cet effet, des études ont été engagées en 2019.

Pour l'exercice 2020, un programme d'investissement d'un montant de 1,5 millions d'euros est inscrit au Budget Primitif.

Le budget de l'Eau potable s'équilibre comme suit

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	532 000 €	532 000 €
INVESTISSEMENT	1 625 000 €	1 625 000 €
BUDGET TOTAL	2 157 000 €	2 157 000 €

Compte tenu du montant des travaux et de la faible capacité d'investir de ce budget, la Commune financera une partie de ces investissements par le Budget Principal, en versant une subvention d'équipement. Les subventions de l'Agence de l'Eau et d'autres partenaires compléteront partiellement le financement. Un emprunt d'équilibre d'un montant de 0,639M€ est également prévu.

IV - LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE VENOSC

La Commune envisage de créer de l'habitat permanent et inciter l'installation de jeunes couples dans les villages. C'est dans cet objectif que la Commune crée à Venosc un lotissement de 7 lots environ.

Conformément à la réglementation en vigueur, la création d'un lotissement doit faire l'objet d'un budget annexe, assujetti à la TVA. C'est un budget qui répond à l'instruction comptable M14. Les travaux de viabilisation et de vente des différents lots nécessitent donc la tenue d'une comptabilité de stocks.

Ainsi, le budget s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	1 263 600 €	1 263 600 €
INVESTISSEMENT	1 263 600 €	1 263 600 €

Les dépenses de fonctionnement concernent l'acquisition des terrains et les travaux de viabilisation. Les opérations d'ordre permettent d'équilibrer ce budget.

En Investissement, le budget principal versera une avance remboursable (0,631 M€) à ce budget annexe pour le financement de toutes les dépenses.

A la suite de la cession des différents lots, le budget annexe remboursera au budget principal l'avance versée.
